

SOPABE-T SCRL

Bld Anspach 111, bte 10 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/551.11.78 - Fax : 02/512.19.88
e-mail : participation@cbb.be

CAMPAGNE 2020

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DES TITRES SOPABE-T 2020
(A renvoyer signée à l'adresse ci-dessus)

Noms et adresses :

Je, soussigné, M.....

.....(rue, n°)

..... (code postal, localité)

souhaite réduire mon contrat de base,

Contrat de base 2019 :tonnes de betteraves à 17°Z ;

Contrat de base souhaité en 2020 :tonnes de betteraves à 18 °Z

et demande à la Sopabe-T le remboursement de ma participation betteravière proportionnellement à la réduction de mon contrat de base.

Date :

Signature :

Quelques informations importantes sur le remboursement des titres Sopabe-T

En vertu des Statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur de la Sopabe-T :

- Le montant total de la participation betteravière est proportionnel au niveau de livraison exprimé en tonnes de betteraves ; la règle de proportionnalité est de 13,35 € par tonne de betteraves en contrat de base à 18° Z.
- Le remboursement est effectué en décembre 2020 pour les demandes envoyées **avant le 31 mai 2020. Pour les demandes reçues après cette date, le remboursement est reporté en décembre 2021.**
- Des frais de sortie de 7 % sont déduits du montant à rembourser.
- Il faut respecter un délai de 3 ans avant d'augmenter à nouveau le contrat de base